

COMMUNE DE SENONGES

Département des VOSGES

CARTE COMMUNALE



Prescrite par délibération du conseil municipal du 11 janvier 2002
Approuvée par délibération du conseil municipal du 29 avril 2004
Approuvée par arrêté préfectoral du



3 – ANNEXES

Cabinet J. LANGLAIS

1, rue de la Libération BP 51

54203 TOUL Cedex

Tél : 03.83.43.12.14

Fax : 03.83.63.22.26

E-Mail : service@langlais.geometre-expert.fr

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.F. 4

Reçu le - 7 MAI 2004

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ingénieur E.S.G.T.

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

D.E.A. de Géographie de l'Aménagement

Ingénieur Conseil C.I.C.F. Infrastructures

SOMMAIRE

| | | |
|-----|-------------------------------------|---|
| I.1 | ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 3 |
| I.2 | ASSAINISSEMENT | 3 |
| I.3 | DEFENSE INCENDIE..... | 3 |
| I.4 | GESTION DES ORDURES MENAGERES | 3 |

I.1 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de SENONGES est alimentée en eau potable par le syndicat des Monts Faucilles. Aucun captage d'eau potable des collectivités publiques soumis à un périmètre de protection n'est répertorié sur le territoire communal de SENONGES (source sur Uzemain et Forage sur Escles).

En revanche, un petit captage localisé dans la forêt communale de Senonges est laissé, suivant un acte administratif, à disposition à titre gratuit à un particulier.

I.2 ASSAINISSEMENT

Il n'existe pas de réseau spécifique de collecte des eaux usées. Celles-ci sont jetées directement dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales relativement développé d'une longueur totale d'environ 2360 mètres.

Actuellement, aucune unité telle que lagunage ou station d'épuration ne traite les eaux. Cependant, le ruisseau joue un rôle de rhizosphère sur 300 à 400 mètres à la sortie du village, ensuite la faune piscicole réapparaît.

I.3 DEFENSE INCENDIE

La défense incendie est assurée par 8 poteaux incendies disséminés sur le bourg et couvrant l'ensemble de l'espace villageois.

I.4 GESTION DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est effectuée hebdomadairement par la Syndicat SICOTRAL. Le ramassage des « monstres » intervient selon une fréquence annuelle. Par ailleurs, les habitants devraient avoir prochainement accès à une déchetterie localisée à Darney.

Le financement de cette gestion prend la forme actuellement d'une taxe cependant cette taxe pourrait être remplacée dans l'avenir par une redevance.